



**prete**  
NYUNGANIRA



## **APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT**

### **(SERVICES DE CONSULTANTS) SÉLECTION DE FIRMES/CABINETS**

**NOM DU PAYS :** BURUNDI

**NOM DU PROJET :** PROJET POUR L'EMPLOI ET LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE (PRETE)

**N° du projet :** P177688

**N° de Don :** IDA- E-2650-BI

**INTITULE DE LA MISSION DE CONSULTANT :** Etude sur la cartographie des licences à octroyer, l'évaluation du Cadre légal les régissant et la mise en place du Guichet Unique digitalisé de l'Investisseur et de l'Exportateur

**N° DE REFERENCE** (selon le Plan de Passation des marchés dans STEP) : BI-ADB-502955-CS-QCBS

La République du Burundi a obtenu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « Etude sur la cartographie des licences à octroyer, l'évaluation du Cadre légal les régissant et la mise en place du Guichet Unique digitalisé de l'Investisseur et de l'Exportateur ».

Les services de consultants (« les services ») visent à mettre en place un guichet unique digitalisé de l'investisseur et de l'exportateur, établir une cartographie de toutes les licences et autorisations liées à l'exercice de l'activité commerciale en vue de leur rationalisation, proposer un cadre légal régissant le guichet unique digitalisé en vue de réduire les procédures et les délais d'obtention des documents/licences/autorisations permettant l'exploitation des entreprises et l'exercice de leurs activités. Pour y parvenir, le Cabinet sera chargé des tâches détaillées dans les Termes de Reference de la mission et qui seront menées en deux (2) phases parallèles (non séquentielles) à savoir : (i) la phase I portant sur la définition des modalités de mise en place immédiate d'un Guichet Unique digitalisé de l'investisseur et de l'exportateur et (ii) la phase II portant sur cartographie et rationalisation des licences et leurs procédures d'obtention.

La durée de la mission du Consultant est de 450 jours calendaire maximum y comprise la validation des livrables.



Immeuble La Tulipe  
1, rue Inkondo  
Boulevard Mwezi Gisabo, Mutanga - Nord  
Bujumbura - Mairie



[www.prete.bi](http://www.prete.bi)



Les termes de référence détaillés (TdR) pour la mission peuvent être obtenus sur le site Web du Projet et à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'Unité de gestion du PRETE invite maintenant les cabinets de consultants éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- a) Justifier d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans la réalisation d'études et de projets dans les domaines de la simplification des processus administratifs, des licences d'investissement et d'exportation, ainsi que de la mise en place de guichets uniques. Une expérience de travail avec des institutions gouvernementales et des organisations internationales sera un atout majeur ;
- b) Démontrer une expertise et jouir d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans l'analyse des systèmes d'octroi de licences, y compris une bonne connaissance des pratiques et des cadres juridiques internationaux ;
- c) Justifier d'au moins trois (03) réalisations antérieures dans la digitalisation des processus administratifs et des services publics, y compris l'implémentation de guichets uniques digitalisés ou d'autres solutions technologiques destinées à simplifier les processus administratifs ;
- d) Fournir des références de projets similaires réalisés au cours des cinq (05) dernières années dans des contextes similaires ou comparables, avec des résultats mesurables. Ces références doivent inclure des détails sur le contexte, la durée du projet, les résultats obtenus et l'impact des recommandations. Avoir réalisé au moins une (01) des trois (03) missions similaires en Afrique subsaharienne constituerait un atout ;
- e) Démontrer une capacité à constituer et à coordonner une équipe d'experts ayant des compétences variées (juridiques, économiques, technologiques) et à travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes, y compris les administrations publiques, le secteur privé, et les partenaires internationaux.

**NB : Les experts clés ne seront pas toutefois évalués au stade de la présélection.**

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » de septembre 2023 (« Règlement »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.



Immeuble La Tulipe  
1, rue Inkondo  
Boulevard Mwezi Gisabo, Mutanga - Nord  
Bujumbura - Mairie



[www.prete.bi](http://www.prete.bi)



Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC), énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés et conformément aux critères exigés au regard des Termes de référence de la mission.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, du Lundi au Vendredi de 9 heures à 17 heures (heure locale).

Les manifestations d'intérêt **rédigées en Français** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, ou par courrier, ou par e-mail au plus tard **le 04 septembre 2025 à 16 heures, heure de Bujumbura (GMT+2) avec la mention : « Réponse à l'Avis de Sollicitation de Manifestations d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet pour réaliser une étude sur la cartographie des licences à octroyer, évaluer le cadre légal les régissant et mettre en place le Guichet Unique digitalisé de l'investisseur et de l'exportateur ».**

À l'attention de : Mme Béatrice NZEYIMANA, Coordonnatrice du PRETE  
 Immeuble La Tulipe, Bureau du projet PRETE  
 1, Rue Inkondo, Boulevard Mwezi Gisabo, Mutanga - Nord  
 Bujumbura, Burundi  
 Tél : +257 22 21 16 68  
 Courriel : [bnzeyimana@prete.bi](mailto:bnzeyimana@prete.bi) avec copie obligatoire à [gnyongabo@prete.bi](mailto:gnyongabo@prete.bi) et [jcbigirindavyi@prete.bi](mailto:jcbigirindavyi@prete.bi).  
 Site Web: [www.prete.bi](http://www.prete.bi)

**Pour publication**

**Madame Béatrice NZEYIMANA**

**Coordonnatrice du PRETE**



Immeuble La Tulipe  
 1, rue Inkondo  
 Boulevard Mwezi Gisabo, Mutanga - Nord  
 Bujumbura - Mairie



[www.prete.bi](http://www.prete.bi)